



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement**

Réponses des acteurs

Évaluation de la stratégie belge pour l'aide humanitaire

Comment la Belgique répond-elle aux besoins des personnes touchées
par les crises humanitaires ?

Inhoud

| | |
|---|---|
| Introduction | 3 |
| 1 Réponse de la DGD | 4 |
| 1.1 Réponse générale à l'évaluation | 4 |
| 1.2 Réponse aux recommandations..... | 5 |

Introduction

Le Service de l'Évaluation spéciale a réalisé une évaluation de la stratégie belge pour l'aide humanitaire de décembre 2021 à septembre 2022.

L'évaluation a examiné, d'une part, la façon dont les principes et les priorités géographiques et thématiques de la stratégie belge pour l'aide humanitaire ont été mis en œuvre entre 2014 et 2021. Et, d'autre part, le processus d'évaluation a permis d'étudier les deux instruments financiers projets et programmes de manière approfondie.

L'objectif de cette évaluation résidait dans : 1) l'évaluation de la pertinence, de la cohérence et des résultats de la stratégie belge pour l'aide humanitaire, et 2) l'élaboration d'une série de recommandations en vue d'améliorer l'approche stratégique de la Belgique

Ce document contient la réponse détaillée:

- de la Direction Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD)

La réponse est également été incluse sous forme résumée sur notre site web et dans le rapport annuel (mars 2023) du Service de L'Evaluation spéciale.

Le fait de répertorier les réponses des acteurs permet également d'en assurer le suivi par la suite

1 Réponse de la DGD

1.1 Réponse générale à l'évaluation

La stratégie humanitaire belge souligne la nécessité de sa mise à jour régulière au vu des évolutions rapides du secteur humanitaire. La stratégie humanitaire actuelle datant de 2014, c'est sur demande et avec la participation active de la DGD que cette évaluation a eu lieu. L'objet principal de cette évaluation étaient les modalités de financement programmes et projets de l'aide humanitaire belge.

La DGD accepte en grande partie les recommandations formulées. La DGD mettra à jour sa stratégie humanitaire en ligne avec les conclusions et recommandations des forums internationaux et bonnes pratiques du secteur permettant d'exposer clairement les priorités belges en ligne avec ses engagements internationaux et afin de maximiser son efficacité et son impact. Chaque point d'action fera l'objet d'un suivi particulier en temps opportun

Au lieu de remplacer les modalités de financement programme et projet par une modalité multi annuelle adaptée aux crises humanitaires prolongées, comme recommandé par l'évaluation, la DGD explorera la possibilité de maintenir les deux modalités existantes. Les réflexions se porteront sur la possibilité d'adapter les programmes en les prolongeant, entre autres. Et en maintenant les projets avec une enveloppe réduite et pour permettre le financement de projets humanitaires innovants et/ou avec une valeur ajoutée claire pour la Belgique.

La recommandation concernant la mise sur pied d'un fonds flexible de réponse d'urgence est rejetée par la DGD qui ne voit pas la valeur ajoutée d'un tel fonds belge dans le système humanitaire international existant. La Belgique maintiendra son engagement financier envers les fonds flexibles humanitaires existants et à travers le soutien aux moyens généraux des organisations internationales qui sont mieux placées pour répondre de manière rapide. La DGD explorera les possibilités d'inclure davantage de flexibilité dans le financement des programmes bilatéraux.

La problématique du personnel limité par rapport à la charge de travail que représente l'implémentation de la stratégie humanitaire belge est connue de l'administration. La DGD explorera les possibilités de rationalisation des processus, de diminution de la charge administrative et des processus de rapportage en adoptant une approche pragmatique et réaliste dans le cadre légal existant et avec les ressources disponibles. Cette rationalisation permettra d'investir davantage dans le développement et le suivi de partenariats stratégiques avec les partenaires humanitaires de la Belgique ainsi que dans le profillement stratégique de la Belgique comme donateur humanitaire en parallèle avec des efforts de communication renforcés.

Les recommandations sur l'établissement d'une guidance Nexus ou de *joint frameworks* dépassent le cadre de la stratégie humanitaire à elle seule. Ces recommandations feront l'objet de réflexions au sein de la DGD afin d'approfondir la pertinence et le format d'une guidance Nexus et de renforcer son opérationnalisation dans des situations fragiles.

Enfin, L'intégration des actions humanitaires de la Belgique dans la stratégie de communication de la DGD sera explorée sans être instrumentalisée et donc en maintenant comme objectif premier de l'aide humanitaire belge le sauvetage de vies en ligne avec les principes humanitaires.

1.2 Réponse aux recommandations

| Recommandation | Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation) | Objectif | Étape suivante, activité, décision | Date ou délais de mise en œuvre | Département(s) et/ou personne(s) responsable(s) |
|---|---|---|---|--|--|
| <p>R1 : Mettre à jour la stratégie humanitaire de 2014 afin de définir clairement les priorités actuelles dans le cadre des engagements internationaux de la Belgique, et adapter les pratiques afin de maximiser leur efficacité et leur impact.</p> <p>A) <i>Flexible Funding:</i> - <i>Maintain Belgium's target of allocating 60 percent of its humanitarian funding to core and flexible unearmarked funding.</i></p> <p>B) <i>Themes and countries:</i> - <i>Have a thematic or sectoral focus for humanitarian assistance in protracted crises aligned with priorities under development cooperation and Belgium's added value.</i> - <i>Focus to the thematic and sectoral areas of engagement based on Belgium's expertise and added value.</i> - <i>Be more strategic and focused on fewer crisis-affected countries.</i> -</p> <p>C) <i>Principles:</i> - <i>Protection. Strengthen the centrality of protection in the strategy, including by focusing on sex and gender-based violence and child protection.</i> - <i>Participation and Accountability. Elaborate, in the strategy, that responses should safeguard dignity and are empowering, accountable and inclusive of affected people.</i></p> | <p>En grande partie acceptée</p> <p>La pertinence de mettre à jour la stratégie humanitaire datant de 2014 est claire. La stratégie mentionne la nécessité d'une mise à jour tous les quatre à cinq ans sur la base des conclusions et recommandations des forums humanitaires internationaux, des bonnes pratiques du secteur et des leçons tirées suite à la mise en œuvre de la Stratégie. Il ne s'agit donc pas de réécrire une stratégie humanitaire mais de moderniser la stratégie actuelle pour affiner les priorités belges et être mieux aligné avec les évolutions que le secteur humanitaire a connu depuis 2014.</p> <p>La mise à jour de la stratégie humanitaire belge requiert un investissement important en ressources humaines. Qui sont limitées et seront intensément mobilisées dans le cadre de la présidence belge de l'UE en 2024.</p> <p>a) La Belgique continuera son engagement à financer flexiblement et maintiendra son financement flexible à hauteur d'au moins 60% de son budget humanitaire annuel.</p> | <p>Disposer d'une stratégie humanitaire belge moderne, en ligne avec les conclusions et recommandations des forums internationaux et bonnes pratiques du secteur permettant d'exposer clairement les priorités belges en ligne avec ses engagements internationaux et afin de maximiser son efficacité et son impact.</p> | <p>Actualisation de la stratégie humanitaire belge sur base des ressources disponibles et ou activables et après définition et décision sur les priorités thématiques et géographiques.</p> <p>Étudier la pertinence du développement d'une guidance Nexus au niveau DGD.</p> | <p>A déterminer en fonction des ressources disponibles et/ou activables.</p> | <p>DGD (D5.1) en consultation avec la/le ministre.</p> |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| <p>- <i>Localisation. Make this a niche area in coalitions with like-minded donors in terms of empowering local actors and developing new ways of direct financing to local actors.</i></p> <p>- <i>Nexus. Provide guidance on the operationalisation of the nexus approach at partner country level. At the institutional level identify areas of connectedness between humanitarian, development and political units. Support dual-mandate actors to identify and implement nexus-oriented pilot interventions.</i></p> <p>-</p> <p><i>D) Modalities:</i></p> <p>- <i>Have four funding modalities: core funding, pooled flexible funds, a modality for protracted crises, and a quick response facility.</i></p> <p><i>E) Practices:</i></p> <p>- <i>Update the current strategy based on existing knowledge and good practices instead of developing own definitions and approaches.</i></p> <p>- <i>Set clear expectations for humanitarian partners in terms of localisation, participation, inclusion, centrality of protection, accountability to affected people and connectedness.</i></p> <p>- <i>Develop a high level results framework to guide the result reporting of partners.</i></p> | <p>b) La DGD en accord avec le/la ministre responsable déterminera le contenu de cette nouvelle stratégie au niveau des priorités géographiques et thématiques sur base de l'expertise reconnue de la Belgique et des domaines d'action identifiés où la Belgique peut apporter une valeur ajoutée. Ceux-ci seront étudiés lors de la réécriture de la stratégie.</p> <p>c) La protection, la participation, Responsabilité envers les personnes affectés et la localisation sont des thématiques qui font partie de l'ADN humanitaire belge. Leur inclusion dans la stratégie actualisée sera étudiée. La cohérence du travail des sections humanitaires, de développement et politiques dépassent le cadre de l'humanitaire à lui seul. La recommandation fera donc l'objet d'une réflexion au niveau de la direction générale afin d'établir la pertinence d'une guidance Nexus.</p> <p>d) Sur les modalités de financement voir réponses à R2 et R3.</p> <p>e) L'adaptation des pratiques de travail sera explorée et là où les ressources humaines le permettent, elles sont adaptées.</p> | | | |
|--|---|--|--|--|

| Recommandation | Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation) | Objectif | Étape suivante, activité, décision | Date ou délais de mise en œuvre | Département(s) et/ou personne(s) responsable(s) |
|--|--|--|--|---|--|
| <p>R2 : Remplacer les modalités de financement des programmes et des projets par une modalité de financement pluriannuelle à plus long terme afin de d'apporter un soutien dans le cas de crises humanitaires prolongées, fragiles et oubliées, accessible aux partenaires multilatéraux et bilatéraux.</p> <p><i>a. Pre-commit funding to specific large-scale protracted crises in countries prioritized for humanitarian assistance.</i></p> <p><i>b. Have a 3-year funding agreement - with possible extension to 5 years - based on results.</i></p> <p><i>c. Identify the best placed and experienced humanitarian partners to respond in identified protracted crisis situations.</i></p> <p><i>d. Focus on sectoral or thematic priority areas for a specific protracted crisis based on needs of the affected population and gaps in the response.</i></p> <p><i>e. For protracted crises situations, focus on fewer countries where expertise, presence and capacity of partners can make a difference.</i></p> <p><i>f. Use longer-term frameworks that cross over with development based on joint analyses linked with the humanitarian response plans and the humanitarian needs overview.</i></p> <p><i>g. Integrate a crisis modifier to allow for budget re-allocation in case of deterioration in the humanitarian context.</i></p> <p><i>h. Set priorities strategically in terms of localisation, participation and accountability.</i></p> | <p>Acceptation partielle</p> <p>L'évaluation conclut (C5) que la distinction actuelle entre projets et programmes n'est pas pertinente du point de vue efficacité dans les contextes de crises prolongées et d'urgences.</p> <p>Au lieu de remplacer les modalités de financement programme et projet la DGD explorera la possibilité de maintenir et adapter les deux modalités dans le cadre légal existant. L'exploration étudiera les possibilités dans le cadre légal existant. Comme par exemple le financement de programmes sur 5 ans (voir plus bas). L'évaluation démontre le besoin de permettre un financement humanitaire sur plus long terme (plus de 2 ans). Le cadre légal existant permet le financement des organisations humanitaires internationales et des ONG humanitaires belges sur 5 ans. L'utilisation de la modalité programme était jusqu'à présent limitée à des programmes de 2 ans.</p> <p>Une proposition existante de révision de la loi CD propose de permettre le financement de programmes d'ONG humanitaires internationales.</p> <p>L'administration souhaite explorer la possibilité d'adapter l'utilisation de la modalité programmes pour pouvoir financer ses partenaires humanitaires sur 5 ans dans les contextes de crises prolongées. Les modalités de ce</p> | <p>Disposer de modalités de financement adaptées aux crises humanitaires prolongées accessibles aux partenaires multilatéraux et bilatéraux pour leur permettre de fournir une assistance humanitaire efficace. Ceci en maintenant la possibilité pour la Belgique de financer des projets innovateurs et catalyseurs sur le court terme avec une enveloppe réduite.</p> | <p>Évaluer les avantages et inconvénients d'un modèle avec des modalités de financement redéfinies et adaptés dans le cadre légal existant.</p> <p>Programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la possibilité d'étendre les programmes humanitaires sur 5 ans (dans la pratique) en intégrant de la flexibilité. - continuer les réflexions sur le financement des ONG humanitaires belges pour définir clairement leur financement en explorant les modalités nécessaires pour leur permettre de faire le pont avec leurs activités de développement là où pertinent. <p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> -étudier les avantages et inconvénients de maintenir une enveloppe projet réduite. | <p>Après réflexion et consultation approfondie si l'adaptation dans le cadre légal existant est évalué comme pertinent une feuille de route en vue de la modification sera établie.</p> | <p>DGD (D5.1) en consultation avec la/le ministre.</p> |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| | <p>financement seront à définir (pré-engagement, extension, pays ciblés).</p> <p>Les programmes des ONG humanitaires belges 2023-2024 intégreront déjà un mécanisme de crise modifier systématique pour permettre aux ONG belges de répondre aux besoins découlant d'une détérioration du contexte où elles sont actives.</p> <p>Le service humanitaire étudiera les avantages et inconvénients d'un alignement des programmes d'ONG belges.</p> <p>Le service humanitaire réfléchit avec les ONG humanitaires belges et leurs fédérations à un modèle de financement des ONG BE sur 5 ans. Cette réflexion sera poursuivie pour évaluer les avantages et inconvénients d'un tel modèle.</p> <p>La modalité de financement projet n'est pas adaptée au financement de projets répondant aux crises soudaines (C5).</p> <p>Les modalités de financement fonds flexibles et core n'étaient pas au centre de cette évaluation. L'administration les considère comme les outils les mieux adaptés pour sauver des vies et répondre le plus rapidement possible aux besoins émergeant de crises.</p> <p>L'administration prendra le temps d'examiner la possibilité de maintenir et adapter la modalité projet. Cette réflexion se portera sur la pertinence de réduire mais maintenir l'enveloppe projet pour permettre de financer des projets humanitaires innovants et/ou avec une valeur ajoutée claire pour la Belgique.</p> | | | | |
|--|---|--|--|--|--|

| Recommandation | Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation) | Objectif | Étape suivante, activité, décision | Date ou délais de mise en œuvre | Département(s) et/ou personne(s) responsable(s) |
|--|--|----------|------------------------------------|---------------------------------|---|
| <p>R3 : Développer un nouveau fonds de réponse rapide qui permette à la Belgique - par l'intermédiaire des acteurs les mieux placés - de répondre rapidement et de manière efficace et efficiente aux situations de crise aiguë, en complément du soutien régulier de la Belgique aux fonds multilatéraux flexibles.</p> <p><i>Maintain the current levels of financial support to multilateral flexible funds.</i></p> <p><i>b. Have a set of pre-registered partners who could rapidly receive funds and utilize them depending on the nature of the emergency.</i></p> <p><i>c. Select partners based on their rapid response capacity, their presence in affected countries, and their networks with local responders.</i></p> <p><i>d. Ensure that the maximum amount of funding reaches the persons and communities of concern.</i></p> <p><i>e. Avoid funding of micro-interventions to be substantive to make a difference in the response.</i></p> <p><i>Ensure the necessary resources and legal frameworks are in place to set up the rapid response mechanism.</i></p> | <p>Refusée.</p> <p>La réponse belge aux situations de crise aiguës et ou soudaines se fait via le financement de fonds flexibles humanitaires et le soutien financier des moyens généraux d'organisations humanitaires internationales.</p> <p>La Belgique, à travers ses dépenses, cherche toujours à renforcer l'impact et la plus-value de sa contribution au sein du système humanitaire mondial.</p> <p>L'aide humanitaire belge représente 1% des contributions mondiales. La Belgique ne voit pas de plus-value à la création d'un fonds humanitaire belge dans le système humanitaire international existant.</p> <p>La présente évaluation ne motive pas suffisamment pourquoi l'absence d'un tel fonds est à pallier.</p> <p>La Belgique ne dispose pas des capacités de suivi et de due diligence nécessaires à la mise en œuvre de cette recommandation.</p> <p>La création et gestion d'un tel fonds avec les ressources existantes impliquerait une réduction des ressources pour le suivi des partenaires existants et irait à l'encontre de la R4.</p> <p>En plus du maintien du financement aux fonds flexibles et à travers le soutien aux moyens généraux des organisations internationales la DGD explorera les possibilités d'inclure davantage de</p> | NA | NA | NA | NA |

| | | | | | |
|---|---|---|---|--|--|
| | <p>flexibilité dans le financement des programmes bilatéraux (ex. crisis modifier systématique dans les programmes ONG BE).</p> <p>Les partenaires humanitaires belges ont exprimé peu d'appétit pour cette possibilité suite à la publication de la présente évaluation.</p> <p>L'inopportunité de la mise sur pied d'un fonds humanitaire d'urgence belge n'empêche pas les partenaires belges de créer un tel fonds qui serait financé par la Belgique. La possibilité de financer un fonds humanitaire d'ONGs est d'ailleurs envisagée dans la révision de la loi CD soumise pour approbation.</p> | | | | |
| Recommandation | Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation) | Objectif | Étape suivante, activité, décision | Date ou délais de mise en œuvre | Département(s) et/ou personne(s) responsable(s) |
| <p>R4 : Renforcer davantage les partenariats stratégiques et les mécanismes d'octroi de subventions qui confèrent au partenaire la responsabilité de produire des résultats.</p> <p>a. <i>Identify long-term strategic partners and develop a multi-year partnership.</i></p> <p>b. <i>Harmonise further reporting requirements with other similar size humanitarian donor countries, with focused quality results reporting for both bilateral and multilateral partners.</i></p> <p>c. <i>Have a higher results framework supporting the humanitarian strategy guiding the results reporting by partners.</i></p> <p>d. <i>Ensure reporting requirements are lean and reflective of the strategic partnership based on long-standing expertise.</i></p> <p>e. <i>Focus dialogue with strategic partners on a number of policy priorities and aim to minimize administrative burdens including more lean design and reporting forms.</i></p> | <p>Accepté en grande partie</p> <p>L'établissement par la Belgique de partenariats stratégiques avec ses partenaires humanitaires se fait au travers du suivi des Boards et groupes de donateurs, de dialogues bilatéraux et institutionnels, de contacts fréquents. La capacité de la Belgique de faire ce travail est dépendant des capacités de l'équipe humanitaire. Le renforcement de ces partenariats sera exploré dans la limite des capacités existantes.</p> <p>L'harmonisation des exigences de rapportage sera également explorée dans la limite des capacités existantes.</p> <p>La mise en place de cadres axés sur les résultats sera explorée par la DGD et mise en place en fonction des ressources existantes.</p> | <p>La DGD a des partenariats sur le long terme avec ses partenaires humanitaires qui se concentrent sur les priorités stratégiques de la Belgique.</p> <p>Les exigences de rapportage sont harmonisées, se basent sur des cadres axés sur les résultats et la charge administrative qu'ils représente est diminuée.</p> | <p>Poursuite des activités de suivi des partenaires humanitaires.</p> <p>Meilleur suivi des partenaires humanitaires par l'établissement de priorités de suivi claires.</p> <p>Institutionnaliser le suivi humanitaire des ONG belges via les dialogues institutionnels.</p> <p>Explorer les possibilités d'harmonisation et allègement du rapportage dans le cadre légal existant.</p> | En continu | DGD (D5.1,D4), B&B, IF. |

| Recommandation | Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation) | Objectif | Étape suivante, activité, décision | Date ou délais de mise en œuvre | Département(s) et/ou personne(s) responsable(s) |
|---|---|--|--|---------------------------------|---|
| <p>R5 : Dans les pays partenaires de la Coopération belge au Développement, développer des approches communes de planification et de programmation pour faire progresser la cohérence et la complémentarité entre les acteurs.</p> <p><i>a. Establish a joint framework, in partner countries affected by humanitarian crises, encompassing development cooperation, predictable humanitarian assistance and diplomacy.</i></p> <p><i>b. Determine roles and responsibilities of different actors and funding streams with respect to nexus programming.</i></p> <p><i>c. Decide on a clear division of labour based on comparative advantages.</i></p> <p><i>d. Identify options to enable better financing across the nexus.</i></p> <p><i>e. Identify strategic pilot initiatives with strong nexus linkages to support learning.</i></p> <p><i>f. Deliver funding through national or local organisations where feasible.</i></p> | <p>Acceptée en partie.</p> <p>L'établissement de cadres stratégiques communs (développement, humanitaire diplomatie) dépasse le mandat de la stratégie humanitaire a elle seule.</p> <p>Cette recommandation a également été formulée dans la peer review du CAD de l'OCDE ainsi que dans l'évaluation des stratégies pays d'Enabel.</p> <p>La DGD et la ministre étudieront la pertinence et valeur ajoutée de l'établissement de <i>Joint Frameworks</i>.</p> <p>En ligne avec la réponse à la R1, la cohérence du travail des sections humanitaires, de développement et politiques fera donc l'objet d'une réflexion au niveau de la direction générale afin d'établir la pertinence d'une guidance Nexus et les moyens les plus adaptés pour pour un financement « across the Nexus ».</p> <p>La localisation de l'assistance humanitaire restera une priorité belge.</p> | <p>Développer la cohérence et complémentarité entre acteurs de la coopération au développement et de l'aide humanitaire belge.</p> | <p>Étudier les meilleurs moyens pour développer la cohérence et complémentarité entre acteurs de la coopération au développement et de l'aide humanitaire belge.</p> | <p>En continu</p> | <p>DGD en consultation avec le/la Ministre</p> |

| Recommandation | Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation) | Objectif | Étape suivante, activité, décision | Date ou délais de mise en œuvre | Département(s) et/ou personne(s) responsable(s) |
|---|---|---|--|---------------------------------|---|
| <p>R6 : Revoir la structure, les processus et les capacités de l'organisation afin d'améliorer l'efficacité de l'action humanitaire de la Belgique.</p> <p><i>a. Free up staff time for more knowledge-based work, including to deepen their understanding of country contexts and programme performance</i></p> <p><i>b. Streamline business processes to reduce the volume of project and information transactions undertaken by staff.</i></p> <p><i>c. Reduce the administrative burden on staff and partners by making reporting systems leaner.</i></p> <p><i>d. Consider assigning humanitarian focal points at a regional level to provide guidance and training for staff in in-country missions.</i></p> <p><i>e. Adopt a lean, results-based data collection and reporting system.</i></p> <p><i>f. Develop training and guidance packages for staff at HQ and in-country missions to ensure a continued and consistent level of humanitarian expertise in the rotational environment.</i></p> | <p>Partiellement acceptée.</p> <p>La problématique du staff limité pour la charge de travail que représente l'implémentation de la stratégie humanitaire belge (C7) est connue de l'administration.</p> <p>L'administration est en accord avec cette recommandation mais doit adopter une approche réaliste et pragmatique lorsque qu'il s'agit de l'adresser.</p> <p>Les possibilités de rationalisation des processus, de diminution de la charge administrative, et d'assignation de personnel sur le terrain sont limitées par le cadre légal existant et limitations budgétaires que connaît la DGD.</p> <p>La DGD explorera les possibilités de rationalisation des processus et diminution de la charge administrative là où cela est possible dans le cadre légal existant et avec les ressources disponibles.</p> <p>La DGD reconnaît le besoin de stabilisation de l'équipe humanitaire actuelle qui a connu un turnover important et de ce fait une perte d'expertise (renforcement des capacités, perspectives de promotion, remplacement des absences).</p> <p>Le service humanitaire a investi dans le travail de guidance des collègues en poste et à l'AC. En 2022, D5.1 a développé</p> | <p>Augmenter l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire belge.</p> <p>Réduire les risques liées aux charges de travail trop élevées et processus non rationalisés.</p> <p>Faciliter l'onboarding des collègues.</p> <p>Permettre un suivi stratégique adapté des organisations humanitaires partenaires (en lien avec (R4).</p> | <p>Au niveau DGD, explorer les possibilités de rationalisation des processus et diminution de la charge administrative là où cela est possible dans le cadre légal existant et avec les ressources disponibles.</p> <p>Continuer le plaidoyer en vue de la stabilisation du service humanitaire sur le long terme.</p> <p>Faire du plaidoyer pour privilégier l'assignation de personnel expérimenté pour le suivi de l'humanitaire en poste et/ou pour l'assignation de personnel local à plein temps sur la matière, la ou les ressources le permettent et en fonction de la disponibilité de celles-ci.</p> <p>Au niveau D5.1 : - continuer le développement de guidance pour l'équipe et les collègues en poste -aider à l'identification de possibilités d'amélioration</p> | <p>En continu</p> | <p>DGD en collaboration avec P&O.</p> <p>D5.1</p> |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| | <p>un guide de formation pour les nouveaux collègues de D5.1 en 2023 le service prévoit une séance de présentation de ses priorités et sa planification a destination des collègues sur le terrain pour assurer une transmission de l'information.</p> <p>Le travail des collègues en poste est clé pour le suivi et la mise en œuvre de la stratégie humanitaire belge. Il est donc important que, dans la mesure du possible, avec les ressources existantes les personnes en poste en charge du suivi humanitaire soient expérimentées. De bon exemples de renforcement des capacités de suivi humanitaire par le recrutement de personnel local dédié montrent qu'il s'agit d'une piste à explorer.</p> <p>En 2022, la répartition des tâches du service a également connu un léger remaniement pour permettre un meilleur suivi stratégique des partenaires multilatéraux.</p> | | <p>des processus et de diminution de la charge administrative.</p> <p>-libérer du temps et planifier des formations pertinentes pour l'équipe et là où c'est pertinent pour les collègues en poste.</p> <p>-</p> | | |
|--|---|--|--|--|--|

| Recommandation | Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation) | Objectif | Étape suivante, activité, décision | Date ou délais de mise en œuvre | Département(s) et/ou personne(s) responsable(s) |
|---|--|---|---|--|--|
| <p>R7 : Renforcer le statut de contributeur majeur pour l'aide humanitaire au niveau national.</p> <p><i>a. Develop a national communication strategy to raise awareness on Belgium as a humanitarian donor, highlighting its profile, actions and results achieved.</i></p> <p><i>b. Tailor it to the most relevant target groups, using appropriate tools for each of them (including social media for a broader audience).</i></p> <p><i>c. Raise Belgium's profile as humanitarian donor, internationally and nationally, based on a clear advocacy strategy, to further its humanitarian goals.</i></p> <p><i>d. Make Belgium's humanitarian strategy available in three languages including French, Dutch and English.</i></p> <p><i>e. Expand Belgium's logo to include humanitarian assistance in addition to development (Belgium Partner in Development and Humanitarian Assistance).</i></p> | <p>Acceptée en partie.</p> <p>L'évaluation souligne que la Belgique est reconnue comme donateur flexible et principal. La Belgique finance ses partenaires humanitaires là où elle a une plus-value. La Belgique est souvent un donateur clé pour ses partenaires. (ex. 3^{ème} donateur pour la plus part des CBPFs).</p> <p>Le service humanitaire et les postes participent activement à la promotion de la Belgique comme donateur humanitaire flexible et principal important participant, quand c'est pertinent à des conférences, des conférences de pledging et autres événements.</p> <p>La stratégie humanitaire belge actuelle existe en NL et FR. La nécessité de la traduite en EN n'est pas contestée.</p> <p>Le logo actuel de la DGD dit « partner in development », un logo humanitaire équivalent est approprié.</p> <p>L'intégration des actions humanitaires de la Belgique dans la stratégie de communication de la DGD sera explorée sans être instrumentalisée et donc en maintenant comme objectif premier de l'aide humanitaire belge le sauvetage de vies en ligne avec les principes humanitaires.</p> | <p>Renforcer le statut de contributeur majeur pour l'aide humanitaire au niveau national.</p> | <p>- intégrer là où c'est pertinent, l'aide humanitaire dans la stratégie de communication du service de communication de la DGD et du service de communication du département.</p> <p>-utiliser les outils de communication existants pour continuer à promouvoir la Belgique en tant que donateur humanitaire quand c'est approprié.</p> <p>-continuer à promouvoir la Belgique comme donateur humanitaire dans les fora et événements humanitaires internationaux.</p> <p>- quand elle sera mise à jour, traduire la stratégie en NL, FR et EN.</p> <p>- Adapter le slogan du logo de l'aide au développement pour l'aide humanitaire.</p> | <p>-En continu</p> <p>- En continu</p> <p>- En continu</p> <p>- à la mise à jour de la stratégie</p> <p>- d'ici fin 2023 si possible pour la direction COM</p> | <p>DGD (D4 et D5.1) et COM</p> <p>-DGD et COM</p> <p>- DGD et COM</p> <p>-DGD et D5.1</p> <p>- COM</p> |